



Seconde réunion publique de concertation - Dépôt de bus Lescure

Mercredi 14 juin 2017

18h30 Salle 1 Saint-Augustin

Restructuration du dépôt de bus Lescure à Bordeaux

Réunion présidée par Jean-Louis David, maire-adjoint du quartier Saint-Augustin Tazin Alphonse Dupeux

Étaient présents : Services et intervenants

- Karine Mabillon, adjointe au DGA Mobilité, Bordeaux Métropole
- Alexis Cournet, chef de service, Bordeaux Métropole
- Isabelle Marie, Responsable opérations bâtiments et infrastructures - Service SSEPT, Bordeaux Métropole
- Anne-Laure Moniot, Responsable du service patrimoine urbain en projet, Bordeaux Métropole
- Laetitia Legrand, Direction des Bâtiments, Bordeaux Métropole
- Catherine Martin-Prével, chargée de mission, Mairie de Bordeaux
- Christine Le Pape-Martin, chargée de concertation, Mairie de Bordeaux
- Jean-Marc Compagno, responsable technique de la mairie de quartier Saint-Augustin

En introduction, Jean-Louis DAVID a rappelé que sur ce dossier il y a eu beaucoup d'explications et une concertation. Celle-ci n'était pas réglementairement obligatoire, mais elle a été ouverte pour être certains que tout le monde puisse s'exprimer. De cette concertation, ne sont ressortis à ce jour que trois avis sur les registres et quatre avis sur le site internet de la Métropole. Il a également rappelé qu'il avait demandé que ce projet apporte une valeur ajoutée pour les habitants environnents. Il a encouragé de nouveau les habitants à s'exprimer afin que leur avis puisse être pris en compte.

Cette concertation sera close le 4 juillet, après un délai de deux mois comme prévu. D'ici là, les participants peuvent encore contribuer sur le site Internet Bordeaux Métropole ou contribuer sur les registres qui sont ouverts à cet effet.

Il a également précisé qu'une fois que la concertation serait terminée, au 4 juillet, il y aurait toute une période assez longue entre le moment où la Métropole finalisera le cahier des charges, et celui où elle choisira l'équipe lauréate. Il s'agit d'une période où la communication sur le projet est assez délicate.

Pendant cette période-là, le groupe de contact mis en place sera toutefois réuni :

- fin septembre – début octobre 2017 pour une présentation du cahier des charges tel qu'il aura été travaillé et proposé par la Métropole.
- puis à rythme régulier en fonction de l'avancement du dossier.

Il a rappelé que l'objet de la présente réunion porte bien sur le projet LESCURE et qu'en revanche deux ateliers d'urbanisme différents seront prochainement organisés pour évoquer :

- fin octobre/début novembre 2017 : le devenir des échoppes dites de « La Crosse » (avec une contrainte qui est le maintien des bus sur G Pompidou) – Ici, JL David a précisé que le Maire avait toutefois exprimé une position claire sur place quand il est allé voir les échoppes en question en privilégiant plutôt leur conservation que leur démolition. Ceci veut dire que les permis de démolir qui avaient été acceptés ont été annulés et, en l'occurrence, que les services doivent maintenant se mettre en situation de sécuriser les trois, quatre échoppes qui sont là pour éviter qu'elles ne soient squattées.
- et avant l'été 2018, sur celui du site de l'Allée des Pins.

Un participant a fait remarquer que beaucoup de personnes pensaient que les bus allaient partir de ce site. Jean-Louis DAVID a répondu que le débat avait eu lieu en Conseil de Métropole, qu'il avait été tranché, avec une analyse technique poussée, par les élus dûment mandatés par les habitants de la Métropole et que ce n'était plus l'objet de la réunion. Il a rappelé notamment les avantages sur le plan économique de laisser le dépôt à cet endroit.

Les services ont présenté l'ODJ de la réunion avec pour démarrer un point sur la procédure de concertation, un rappel de ce qui a été dit en première réunion publique, c'est-à-dire le périmètre du projet, les objectifs, les particularités du dépôt bus de Lescure. Et dans une deuxième partie, ils ont présenté les nouveautés sur lesquelles ils avaient travaillé depuis la première réunion c'est-à-dire, les avancées du programme et les sujets principaux qui ont été abordés par les contributeurs. Puis, a été fait un petit zoom sur les autres sujets qui ont été abordés dans le cadre de cette concertation, mais qui sont hors projet de restructuration du dépôt. Et enfin, un rappel sur les étapes prévisionnelles du projet après la concertation et les travaux programmés sur le deuxième semestre 2017, en amont de l'opération, a été fait. (Cf les éléments présentés sur le diaporama).

Il a été précisé qu'une « Maison des Mobilités » est un lieu dans lequel on peut aller chercher la totalité des informations qui peuvent permettre de se déplacer différemment sur la ville par rapport à ce qu'on fait aujourd'hui et aller louer un vélo.

La salle a demandé des explications sur les « **installations classées** » :

Plusieurs approches ont été différenciées :

- Celles en matière de sécurité des équipements et du personnel (risque terroriste par exemple) qui impose une fermeture du site au public d'où l'enquête publique en cours pour déclasser les voies traversant le site et fermer ensuite le site. Des registres sont également disponibles en mairie pendant l'enquête publique. Certains participants ont fait part de leur crainte sur ce type de risques si le dépôt restait ouvert aux passants ;
- Celles en matière de conservation du patrimoine historique : bien que le site de Lescure ne soit pas classé au titre du patrimoine, BM a bien pour objectif de conserver la halle ;
- Celles en matière d'environnement (Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement) liées aux risques que peuvent présenter certaines activités comme c'est le cas dans le dépôt pour sa station service gasoil et ses équipements de compression de gaz et instruites par la DREAL. La présence de ces 2 installations ICPE n'oblige pour autant la Métropole qu'à des déclarations au titre des ICPE et non pas à une demande d'autorisation. Il est rappelé la présence d'autres stations services et plus largement d'autres installations classées en ville à proximité immédiate du site. Il est précisé également que les bus ne sont pas considérés comme dangereux. Les stationnements ne sont pas considérés comme dangereux. Enfin, il est précisé que l'emplacement de la station gasoil sera étudié par le maître œuvre et respectera bien sûr les normes en vigueur. En revanche, l'entrée des bus sur Lescure sera probablement maintenue par le boulevard G Pompidou car dans le cas contraire ils devraient faire demi-tour au rond point du CHU ce qui n'est pas opportun.

Quelques participants ont mis en accusation la Métropole et Keolis pour ne pas avoir correctement entretenu le dépôt de Lescure qui aujourd'hui se dégrade.

Des participants ont signalé qu'il faudrait que l'exploitant veille à diminuer les nuisances sonores (bruit de nuit, klaxons...) ce qui sera relayé auprès de l'exploitant. Il a notamment été souligné les nuisances acoustiques nouvelles sur le site de l'Allée des pins probablement liées aux changements intervenus au niveau des ateliers. Il a été précisé toutefois que la taille de ces derniers avait diminué (le fond du site de l'allée des pins est d'ailleurs condamné). JL David a décidé qu'il irait étudier sur place et de plus près ce problème avec l'exploitant.

Il a été précisé que des mesures de bruit seront faites prochainement sur 3 habitations considérées comme les plus exposées et que le sujet des vibrations a bien été pris en compte dans les objectifs du programme de l'opération avec notamment le recours à des matériaux et revêtements au sol performants qui n'existaient pas à l'époque.

Concernant l'ouverture aux passants de la servitude de la Devèze présente au nord de la halle, Jean-Louis DAVID a rappelé que le débat avait été tranché il y a une dizaine ou une quinzaine d'années par les riverains eux-mêmes, notamment ceux de l'avenue de la Préservation, de la Rue Paul COURTEAULT, etc., qui voyaient mal comment des deux-roues à moteur notamment utiliseraient ce chemin...

Les participants ont demandé des compléments d'informations sur la végétalisation du quartier. Jean-Louis DAVID a reconnu que c'était un sujet intéressant, que des choses avaient été organisées par rapport à ça, notamment sur la protection des propriétés remarquables. Celles-ci ont souvent une végétalisation particulière à l'intérieur du quartier ; elles sont désormais protégées. Il a proposé de revenir ultérieurement sur ce sujet avec l'appui de la Direction de la nature qui pourra certainement donner des informations complémentaires sur ce volet. Par exemple, la végétalisation de la Rue du Grand Maurian avait fait partie d'un Plan directeur de végétalisation du quartier qui avait assez bien réussi.

Il a précisé également qu'il y avait un problème sur le Boulevard POMPIDOU avec les essences qui ont été plantées, dont les racines rentrent dans les réseaux d'assainissement des échoppes voisines ce qui a obligé les services à arracher quelques arbres et à les remplacer par des essences moins envahissantes.

Il a été précisé que les habitants ne pourront pas participer aux jurys de sélection mais une ou deux personnes pourraient participer aux travaux de la commission technique ce qui demande par contre un grand investissement personnel et un respect absolu des règles de confidentialité (à voir à la rentrée). En outre, comme la procédure est confidentielle et que l'ensemble des projets seront anonymes, les esquisses des projets ne pourront pas être montrées au public lors de la procédure. Le projet qui sera retenu par le jury ne pourra être dévoilé qu'après que l'équipe retenue ait été reçue soit aux environs de mai-juin 2018. Ainsi, il y aura effectivement une grande période durant laquelle il n'y aura pas de communication possible.

Il a été précisé que les candidats ne pourront pas proposer de variantes (une explication a également été donnée sur ce qu'était une variante dans le code des Marchés), que le budget prévisionnel du projet est de 70 millions d'euros TTC et que c'est la Métropole qui prendra en charge financièrement cette opération.

Des participants ont sensibilisé les services aux nuisances en termes de poussières lors de la démolition de l'atelier de carrosserie et ont demandé que des mesures de protection soient prises (couvertures des bennes...) et également au bon comportement des ouvriers de chantier qui doivent respecter les lieux. Malheureusement, les forces de police ne sont pas assez nombreuses pour verbaliser tous les comportements déplacés.

Un problème de signalisation (cédez-le-passage) est remonté. Il est positionné à la sortie de la rue du Commandant MARCHAND. Il faudra que les services de la ville et de la Métropole examinent de nouveau ce point.